

Cas pratique n°2

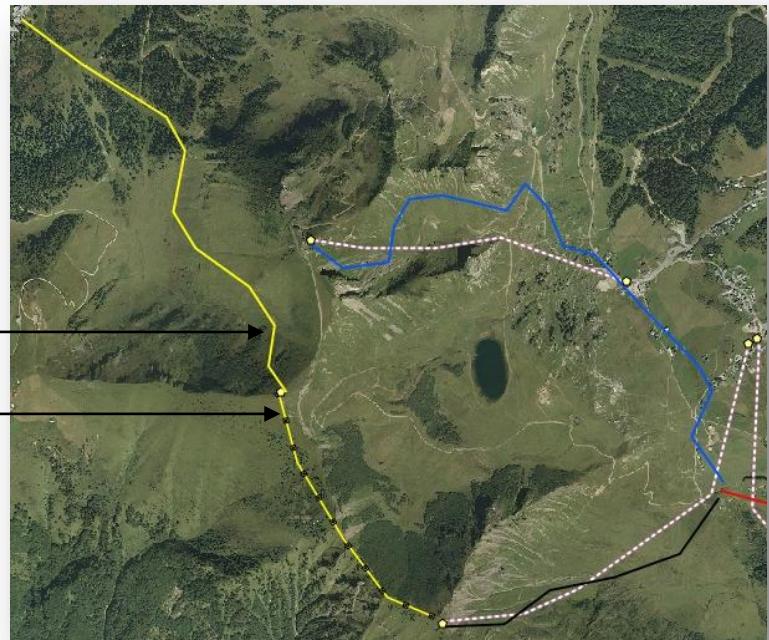
1. Nature du projet :

Création d'une piste bleue et d'un télésiège 4 places. L'objectif est d'étoffer le domaine skiable d'une piste permettant le retour ski au pied sur le second village de la station. L'implantation d'un nouveau télésiège permet d'équiper une nouvelle zone potentiellement exploitable pour le VTT de descente.

Tracé du projet de piste bleue



Tracé du projet de télésiège 4 places



Piste noire
Piste Rouge
Piste bleue
Piste en projet
Tracé remontée

2. Procédures réglementaires attendues :

- Dossier Unité Touristique Nouvelle,
- Dossier d'étude d'impacts,
- Demande d'autorisation d'aménagement des pistes,
- Demande d'autorisation d'exécution des travaux
- Demande d'autorisation de mise en exploitation.

3. Préconisations :

La consultation des données existantes auprès du réseau de l'Observatoire des Galliformes de Montagne met en avant une présence du Tétras lyre aussi bien en période d'hivernage qu'en période de reproduction. La consultation des relais locaux permet de confirmer la présence d'au moins un secteur d'hivernage et un secteur de reproduction connu sur les terrains ciblés pour les aménagements.

A la vue des premières données, le référent OGM préconise la réalisation d'un diagnostic des habitats d'hivernage et un diagnostic des habitats de reproduction du Tétras lyre sur l'ensemble de l'aire d'emprise du domaine skiable afin d'envisager d'éventuels sites potentiels de compensation. Le secteur faisant l'objet de comptage au chant et de comptage au chien régulier de tels protocoles seront mis en œuvre afin d'évaluer le nombre de coqs et l'indice de reproduction.

4. Etat des lieux :

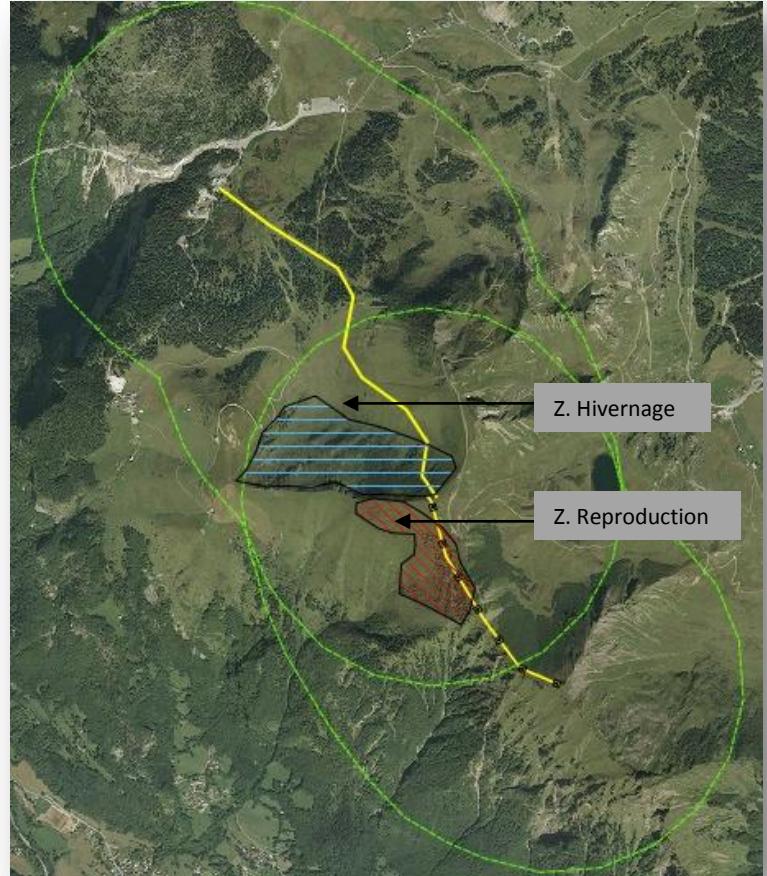
a. Relevés :

La réalisation du diagnostic habitats d'hivernage fait ressortir deux éléments :

- La présence d'une zone d'hivernage dans l'emprise des deux projets. Elle représente une superficie de 20ha avec un relief marqué et une nette domination de l'aulne. Une forte concentration de crottiers a été constatée.
- La présence de ski hors piste dans l'enceinte du domaine skiable mais en dehors de la zone d'hivernage.

La réalisation de deux comptages au printemps en amont de la zone d'hivernage identifiée a permis de compter une moyenne de 6 coqs en parade et deux poules.

La réalisation du diagnostic habitats de reproduction fait apparaître une zone de 10ha dont l'état qualitatif varie de très bon à moyen (code 2.1, 2.2, 3.1). La forte colonisation du massif par l'aulne vert ne permet pas d'avoir d'autres habitats de reproduction d'intérêt dans l'emprise du projet. En revanche, deux autres secteurs de reproduction ont été identifiés dans l'emprise du domaine skiable un premier de 3ha en très bon état de conservation mais qui tend à se dégrader, un second de 8ha dans un mauvais état de conservation du fait de la colonisation par les aulnes verts.

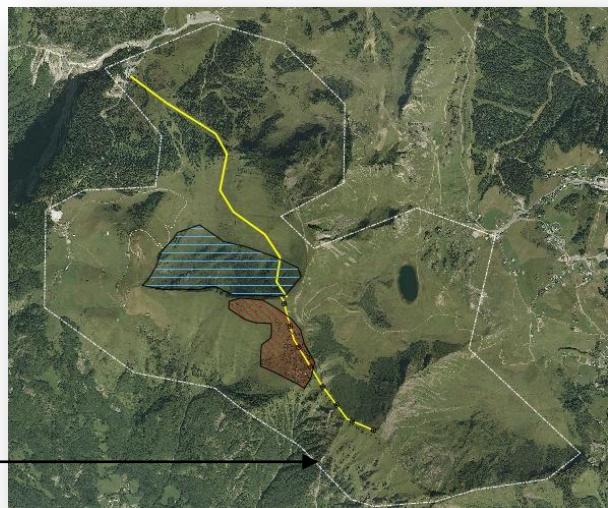


La réalisation d'un comptage chien le 20 août à révéler la présence de deux nichées sur la zone de reproduction : une nichée de quatre jeunes coqs et une nichée de deux poules et un coq.

b. Aire d'étude :

L'aire d'incidence du projet a été ajustée à partir d'un rayon de 1km appliqué à l'ensemble des aménagements. En effet, en tenant compte des spécificités topographiques du secteur, un rayon de 1km amène à intégrer dans l'aire d'étude des impacts des versants sur lesquels il n'y aura ni travaux, ni possibilité de passage des skieurs depuis les aménagements créés. L'aire d'incidence du projet a donc été déterminée en tenant compte de la topographie locale et les secteurs qui seront rendus accessibles par gravité par les skieurs du fait de ces futurs aménagements.

Aire d'influence du projet



5. Enjeux :

- Préserver l'habitat d'hivernage du Tétras lyre situé dans l'aire d'influence des deux projets
 - ↳ Conserver une zone d'hivernage fonctionnelle : risque lié au morcellement et à la fermeture du milieu,
 - ↳ Conserver une zone d'hivernage de qualité : risque lié au dérangement.
- Préserver l'habitat de reproduction du Tétras lyre situé dans l'aire d'influence des deux projets
 - ↳ Conserver une zone de reproduction fonctionnelle : risque lié au morcellement et à la fermeture du milieu,
 - ↳ Conserver une zone d'hivernage de qualité : risque lié au dérangement.
- Préserver les populations de Tétras lyre en place
 - ↳ Prévenir des risques de mortalité par collision dans les câbles.

6. Impacts sur le Tétras lyre :

Impact(s) définitif(s) :

- Perte de 1ha d'habitat d'hivernage par terrassement et passage de la piste prévue au projet ;
- Fragmentation de l'habitat d'hivernage identifié en deux entités
 - ↳ Une de 2ha ;
 - ↳ Une de 17ha ;
- Fragmentation de l'habitat de reproduction identifié en deux entités
 - ↳ Une de 2ha ;
 - ↳ Une de 8ha ;
- Dérangements des oiseaux pour l'hivernage et la reproduction :
 - ↳ Par introduction de flux de skieurs en hiver;
 - ↳ Par ouverture du versant d'hivernage au ski hors piste ;
 - ↳ Par ouverture du versant de reproduction au VTT de descente ;
 - ↳ Par le fonctionnement estival de la remontée mécanique.

Impact(s) temporaire(s) :

- Dérangements des oiseaux pendant la reproduction lors de la réalisation des travaux.

Impact(s) cumulé(s) :

- Housse du risque de mortalité des oiseaux par percussions sur le domaine skiable par la mise en œuvre du téléski en ligne de crête et entre deux zones fréquentées par le Tétras lyre et dans la continuité d'un autre appareil.

7. Evaluation des impacts :

Nature du projet	Etat initial	Enjeux	Impacts et force
Création d'une piste rouge et d'un nouveau téléski à quatre places.	• Une zone d'hivernage de 20ha composée d'aulne vert.	Préserver l'habitat d'hivernage du Tétras lyre	Perte de 1ha d'habitat d'hivernage par terrassement et passage de la piste Fragmentation de l'habitat d'hivernage
	• Une présence significative de ski hors piste sur le domaine skiable.	Préserver l'habitat de reproduction du Tétras lyre	Fragmentation de l'habitat de reproduction
	• Une zone de reproduction de 10ha dans un bon état de conservation.		Mortalité des oiseaux par percussions dans les câbles
	• Une présence significative d'oiseaux au printemps lors des parades (6 coqs / 2 poules) sur secteur d'aménagement.	Préserver les populations de Tétras lyre en place	Dérangements des oiseaux en hiver par flux de skieurs sur et hors piste
	• Une reproduction significative avec 2 nichées de 7 jeunes identifiés sur le site de reproduction.		Dérangements des oiseaux en été par flux de VTT sur et hors piste
			Dérangements des oiseaux en été par fonctionnement de la remontée mécanique
			Dérangements de la reproduction lors de la phase des travaux

8. Opportunités d'évitement :

Compte tenu des enjeux et des impacts mis en avant, une alternative technique à la première forme du projet peut être proposée.

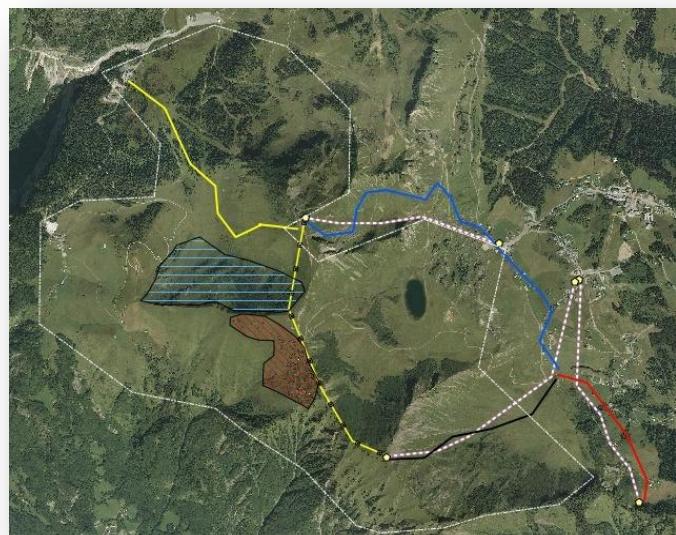
Il est en effet envisageable de prolonger le téléski afin de faire en sorte que la gare d'arrivée ne surplombe plus la zone d'hivernage, ni le versant où se situe la zone de reproduction du Tétras lyre. La piste rouge associée sera elle aussi décalée.

Cette alternative permet :

- De réduire le risque de générer du dérangement hivernal et estival en ski ou en VTT hors piste et donc cela réduit le besoin de protection et canalisation des skieurs et VTTistes sur les pistes ;
- D'éviter la destruction de 1ha d'habitat d'hivernage par les terrassements de la piste ;
- De réduire la force de la fragmentation de l'habitat d'hivernage ;
- De réduire les coûts de terrassement pour la piste et la gare d'arrivée.

En revanche, cela

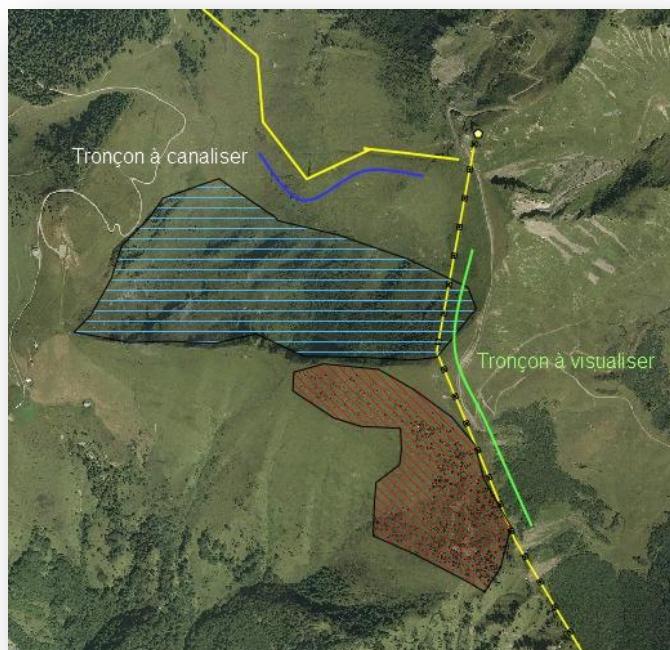
- Accroît le coût du projet du tracé du téléski ;
- Augmente le risque de collision des oiseaux dans les câbles ;
- Réduit la pente et la longueur de la nouvelle piste ;
- Impacte d'avantage la ressource fourragère pour les agriculteurs.



9. Opportunités de réduction :

En considérant que la solution n°2 du projet soit retenue, il sera possible de réduire les impacts liés au projet par les mesures suivantes :

- La canalisation des skieurs sur la piste nouvellement créée sur 150m en amont et en aval du second virage. En effet, le tracé actuel donne la possibilité aux skieurs de s'engager en hors piste au niveau du deuxième virage avec le risque ensuite de franchissement de la zone d'hivernage. La mise en place de filet le long de la piste ou d'une barrière en bois le long du secteur d'hivernage permettra de limiter ce genre d'impact.
- La visualisation du télésiège par un dispositif de type firefly (birdmark) sur le linéaire longeant la zone de reproduction et la zone d'hivernage doit permettre de réduire le risque de collision des oiseaux dans les câbles.
- La végétalisation des terrains mis à nue suite au terrassement de la piste sera nécessaire à la fois pour prévenir l'érosion, pour maintenir la strate herbacée dont a besoin l'agriculteur pour le pâturage de son troupeau et la faune sauvage.



En considérant que la solution n°2 du projet soit retenue, il sera possible de réduire les impacts liés aux travaux par les mesures suivantes :

- La réalisation des travaux pour le télésiège devra avoir lieu après le 15 août. En cas de contrainte du calendrier pour des raisons techniques ou sécuritaire, il sera possible de réaliser une prospection du site en amont des travaux afin de vérifier la présence de nichées. Si aucune nichée n'est constatée, alors les travaux pourront débuter précocement.
- Les terrassements nécessaires à l'implantation de la piste seront si possible limités afin de réduire l'impacts sur les sols et réduire en même temps les coûts de ce volet et les coûts de la végétalisation (réduction de la surface mise à nue).
- Les terrassements nécessaires à l'implantation de la ligne et des pylônes du télésiège devront être limités et correspondre simplement au besoin pour les fondations.
- Pour la construction du télésiège les engins seront transportés et maintenus sur la piste déjà existante pour en réduire l'impact.

10. Bilan évitements et réduction :

La séquence évitements et réduction a permis de réduire considérablement les impacts constatés sur le projet initial. La majorité des impacts initialement constatés ont été reclassés comme faible.

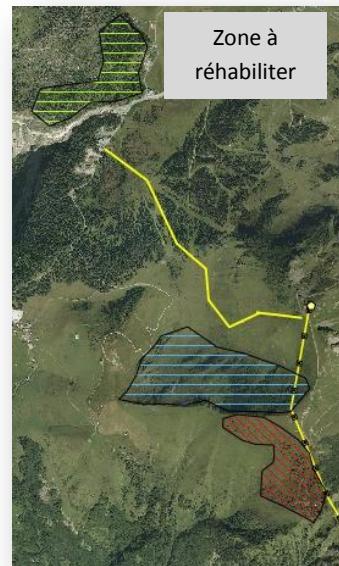
Enjeux	Impacts et force
Préserver l'habitat d'hivernage du Tétras lyre	Perte de 1ha d'habitat d'hivernage par terrassement et passage de la piste Fragmentation de l'habitat d'hivernage
Préserver l'habitat de reproduction du Tétras lyre	Fragmentation de l'habitat de reproduction
Préserver les populations de Tétras lyre en place	Mortalité des oiseaux par percussions dans les câbles Dérangements des oiseaux en hiver par flux de skieurs sur et hors piste Dérangements des oiseaux en été par flux de VTT sur et hors piste Dérangements des oiseaux en été par fonctionnement de la remontée mécanique Dérangements de la reproduction lors de la phase des travaux

Impact(s) restant(s) : La visualisation du tronçon potentiellement dangereux du nouveau télésiège ne permet pas de réduire significativement le risque de mortalité des oiseaux dans les câbles compte tenu de la hausse du linéaire suite à la modification de projet et du maintien du télésiège en ligne de crête afin de limiter les emprises sur les habitats du Tétras lyre.

11. Opportunités de compensation :

Avec un risque de mortalité des oiseaux par percussion dans les câbles encore significatif, l'exploitant pourra s'engager à restaurer la zone de reproduction de 8ha identifiée par diagnostic, qui est en voie de fermeture par colonisation des ligneux et qui se situe à une distance viable en terme de connexion entre habitat et population.

Un débroussaillage mécanique devra d'abord être effectué pour rouvrir le milieu et surtout permettre le passage par la suite d'un troupeau qui pourra être soit celui d'un exploitant déjà en place, ou un troupeau d'intérêt collectif négocié avec la municipalité.



12. Mesures d'accompagnement :

L'exploitant pourra mettre en place une communication sur le Tétras lyre à partir des supports mis à disposition par l'Observatoire des Galliformes de Montagne.

- Pour l'hivernage à la gare d'arrivée du télésiège et/ou le long des dispositifs de canalisation ;
- Pour la reproduction le long de la voie située sur la crête pour les randonneurs et les VTTistes.

13. Conclusion

L'évaluation et la prise en compte des enjeux Tétras lyre sur le secteur aménagé aura permis à l'exploitant d'adapter dès la phase amont son projet afin de faire en sorte que celui-ci impacte le moins possible sur le milieu. De fait, les impacts significatifs restant après évitements et réduction sont peu nombreux. La compensation n'est alors pas primordiale, mais soulignera les efforts fournis auprès de l'autorité environnementale et des acteurs locaux.